

VILLE DE CLAMART



FINANCES PUBLIQUES

Les points d'accueil du public s'adaptent dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances publiques du département des Hauts-de-Seine.



À compter du 1^{er} janvier 2022, le centre des finances publiques située au 35 rue du Trosy à Clamart ferme. L'accueil de la gestion comptable est temporairement transféré au **32 avenue de la Division Leclerc à Antony**.

À compter du **15 février 2022 un accueil de proximité sera assuré à l'espace d'accueil Clamart et Vous, le jeudi après midi entre 13h30 et 16h30, sur rendez-vous : contacter directement le service des impôts concerné** (le service des impôts des particuliers d'Issy-les-Moulineaux et le service de gestion comptable de Fontenay-aux Roses) .

PAIEMENT DE PROXIMITÉ (Réseau des buralistes partenaires) ▼

Depuis 2020, il est possible de payer dans les bureaux de tabac partenaires partout en France les factures de service public (hors factures émises par la Ville comme les factures d'hôpital), les amendes, les impôts ou les impayés des factures classiques éditées par la Ville (périscolaire, cantine, crèches, CSC, sport qui sont à régler sur le portail famille ou à l'espace Clamart et Vous) :

- **en espèces (jusqu'à 300€)**
- **en carte bancaire (sans limitation, sauf pour les impôts limités à 300€)**
- Il n'est pas possible, en revanche, de payer par chèque.



Consultez la [liste des buralistes agréés ainsi que leur adresse \(https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Quelles factures pourront être payées?

Les factures de la vie quotidienne

Chez les buralistes agréés, toutes les factures de la vie quotidienne pourront être payées :

- les amendes,
- la cantine,
- la crèche,
- l'hôpital.

Les impôts de moins de 300 euros

Il est possible de payer les impôts de moins de 300 euros à l'image de :

- › la contribution à l'audiovisuel public,
- › les petites taxes d'habitation ou foncières,
- › tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet.

Comment cela fonctionne ?

Observez les modalités

L'utilisateur devra simplement s'assurer que :

- › **son avis ou sa facture comporte un « QR code»,**
- › **la mention « payable auprès d'un buraliste » figure bien dans les modalités de paiement.**

Si ce n'est pas le cas, la facture doit être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Une fois chez votre buraliste...

Un buraliste agréé est reconnaissable par l'affiche apposée sur sa devanture. L'utilisateur, muni de sa facture, scanne son QR code puis paye. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la [Française des Jeux \(https://www.fdj.fr/\)](https://www.fdj.fr/) déjà disponible. Il est adapté à cet effet. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

L'APPLICATION PayFIP



PayFIP vous permet de payer vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7 , en toute sécurité.



<https://www.payfip.gouv.fr> (<https://www.payfip.gouv.fr>)

ACCUEIL DE PROXIMITÉ À CLAMART



L'accueil de proximité de Clamart proposera les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des finances publiques :

1. Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
2. Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
3. Être aidé pour déclarer ses revenus
4. Gérer son prélèvement à la source
5. Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
6. Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux : crèches, centres de loisir, ...)
7. Faire une réclamation contentieuse
8. Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
9. Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
10. Acheter des timbres fiscaux
11. Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
12. Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
13. Obtenir un bordereau de situation
14. Obtenir des informations sur la procédure de surendettement

LE SERVICE DE LA GESTION COMPTABLE (SGC) À FONTENAY-AUX-ROSES



L'accueil « Factures locales » relève du service de gestion comptable (SGC) de Fontenay-aux-Roses situé Immeuble Fahrenheit au 28 rue de la Redoute, à Fontenay-aux-Roses.



Prenez RDV par courriel : sgc.fontenay@dgfip.finances.gouv.fr

L'accueil « fiscal » relève du Service des impôts des particuliers (SIP) de Issy-les-Mouline aux situé 1 Place d'Alembert 92131 Issy-les-Moulineaux cedex.

Prenez RDV en ligne sur impots.gouv.fr (<http://impots.gouv.fr>) rubrique « Contacts » ou contactez le 01 41 09 63 50

À LA UNE



MAIRIE, CONSEIL MUNICIPAL
LE BUDGET PASSE AU VERT



MAIRIE
Conseil municipal | 6 avril 2022



MAIRIE
Revoir le conseil municipal | 18 février 2022

[+ TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

À LIRE AUSSI



BUDGET

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



TAXE D'HABITATION : MODE D'EMPLOI

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



TAXE FONCIÈRE

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

